

# TRAITER LES RÉCLAMATIONS ET VEILLER À L'APPLICATION DU DROIT DANS L'ENTREPRISE

## OBJECTIFS

**Acquérir les connaissances pour être l'interlocuteur des salariés**

**Savoir où et comment rechercher les informations utiles**

**Savoir intervenir au quotidien et en réunion**

**DURÉE**  
1 JOUR

**TARIFS**  
1 400 € NETS

**QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DE PARTICIPANTS**

**200 € DE REMISE POUR LES ABONNÉS ALINÉA**

Avec la réforme Macron, les DP ont disparu mais le CSE récupère leur mission de réclamations. C'est aux élus du CSE de les porter même s'il reste possible de déléguer tout ou partie de cette mission à des représentants de proximité (RDP) créés conventionnellement. Mais l'application du droit est plus globalement une mission quotidienne du CSE, sollicité par les salariés ou quand vous constatez une situation anormale.

TRÈS  
UTILE AUX  
REPRÉSENTANTS  
DE PROXIMITÉ

### LA MISSION DE RÉCLAMATION DES MEMBRES DU CSE OU DES RDP

Qu'est-ce qu'une réclamation ?

Réclamation individuelle ou collective : pourquoi distinguer ?

Tour d'horizon du champ très large des réclamations des salariés.

Comment formaliser une réclamation à la direction ?

Faut-il nécessairement qu'un salarié vous sollicite ?

Faut-il son autorisation pour porter le sujet à la direction ?

### LA FORMALISATION DES RÉCLAMATIONS ET LES MOYENS

Les sources d'information des représentants pour formaliser leurs réclamations.

Dans quel cadre juridique les réclamations sont-elles exposées ?

Les vides laissés par l'ordonnance Macron à combler par accord, les bonnes pratiques à adopter.

Peut-on solliciter des réunions extraordinaires pour porter des réclamations ?

Les réponses de l'employeur aux réclamations : quand ? Comment ?

Conservation des réponses et accès aux échanges.

L'action auprès de l'inspection du travail.

### LES INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES SUR L'APPLICATION DU DROIT DANS L'ENTREPRISE

L'assistance des salariés aux entretiens (licenciement, procédure disciplinaire, rupture conventionnelle).

Le déclenchement du droit d'alerte en cas d'atteinte aux libertés individuelles ou collectives.

L'action des élus en cas d'aptitude d'un salarié.

Exercices à partir de cas pratiques.